

**PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 NOVEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire - Catherine BARTHELET.

<b>Etaient présents</b>		
BARTHELET Catherine	CUSINATO Françoise	RICLOUX Benoît
BAULIEU Matthieu	FUMEY Françoise	SUE Hélène
BELOT François	GHARBI Stéphanie	SUE Julien
BOUCHEY Martine	JEANGUYOT Florence (arrivée en retard, n'a pas pris part au vote de la présente délibération)	VARCHON Daniel
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	JEANNOT Laurence	
<b>Etaient absents excusés</b>		
BINDA Gilles a donné procuration à BARTHELET Catherine		
TERRAZ-LADERRIERE Fanny a donné procuration à SUE Hélène		
MEGUENNI-TANI Hassem	MOULIN Cyril	VUILLEMIN Emmanuel

Ouverture de la séance à 20 h 00.

**01 – Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Madame le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Contrat de maintenance – chauffage & ventilation – site du Pôle Petite Enfance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet ajout à l'ordre du jour.

Mme Florence JEANGUYOT, arrivée en retard, n'a pas pris part au vote de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

**02 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal précédent et désignation du secrétaire de séance**

Après en avoir pris connaissance, les Conseillers Municipaux valident le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 06 Octobre dernier, et désigne comme secrétaire pour la séance de ce jour, M. Julien SUE.

Mme Florence JEANGUYOT, arrivée en retard, n'a pas pris part au vote de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

**03 – GBM – Fonds de Concours – Rue des Craits**

Madame la Maire de PEJOUSEY expose que dans le cadre du transfert, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours :

À hauteur de 50% pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries OU correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée par le secteur concerné.

Pour le programme 2025, il a été réalisé l'opération « Rue des craits » exécutée dans le cadre du programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie.

L'opération est maintenant terminée et soldée, et il s'agit de formaliser le fonds de concours par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds correspondant au montant du complément de l'enveloppe GER (Gros Entretien Routier) accordée pour le secteur concerné.

Le montant de ce fonds de concours est arrêté à ce jour à **20 000 € HT**.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec Grand Besançon Métropole.

Le versement du fonds de concours interviendra en une fois, dès la convention signée par les deux parties, et sur la production d'un titre de recettes de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole.

Mme Hélène SUE n'a pas pris part au vote de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

#### **04 – GBM – Rapport du CLECT du 25 Septembre 2025**

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 10 septembre 2020 de création de la CLECT a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Urbaine.

Cette commission s'est réunie le 25 septembre 2025, en vue de valider les charges définitives transférées suite au transfert à GBM de la compétence statutaire « Actions d'animation et de mise en réseau de la lecture publique ». Le détail est présenté dans le rapport en annexe. Hormis pour la commune de Besançon, les montants d'attribution de compensation prévisionnels 2025 validés en CLECT du 19 décembre 2024 restent inchangés.

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats définitifs du transfert de charges 2025 relatif à ce transfert de compétence.

#### **Le Conseil municipal,**

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1er janvier 2001,

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2019 portant transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 25 septembre 2025 joint en annexe,

#### **Délibère,**

Le Conseil municipal approuve les modalités et résultats définitifs du transfert de charges 2025 relatif au transfert de la compétence statutaire « Actions d'animation et de mise en réseau de la lecture publique » décrits dans le rapport de la CLECT du 25 septembre 2025.

Mme Hélène SUE n'a pas pris part au vote de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

#### **05 – GBM et SIEVO – adoption des Rapport sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) eau potable et assainissement 2024**

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Les RPQS d'eau potable et d'assainissement collectif et non collectif 2024 présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 25 septembre 2025 ont été adoptés à l'unanimité.

La CCSPL, réunie le 3 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

De plus, Madame Françoise FUMEY, déléguée de la commune auprès du SIEVO, présente le RPQS 2024 concernant l'eau potable, présenté par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif de la commune de Pelousey pour l'année 2024.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	16	0	0

## **06 – Ressources humaines – Création d'un emploi non permanent**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 313-1 et L 332-23 du code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal (ou de l'établissement) ;

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité lié à l'absence de deux agents, (un en formation et l'autre en maladie), il y a lieu, de créer un emploi non permanent dans les conditions prévues au 1<sup>o</sup> de l'article L 332-23 du code général de la fonction publique (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs),

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Décident la création d'un emploi d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, non permanent à temps non complet à raison de 26.64 heures hebdomadaires, pour la période du 24 novembre 2025 au 21 décembre 2025.
- Fixent la rémunération sur la base de l'indice brut 368.
- Précisent que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.
- Approuvent les termes de la présente délibération.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	16	0	0

## **07 – Protection sociale complémentaire santé**

### **Le Conseil Municipal, vu**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- le Code Général de la Fonction Publique,
- le Code des Assurances,
- le Code de la sécurité sociale,
- le Code de la mutualité,
- le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- la directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil, du 31 mars 2004, relative à la coordination des procédures de passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services ;
- la circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents
- les délibérations du Conseil d'Administration du centre de gestion du Doubs en date du 17/06/2019 et du 02/07/2025 portant choix de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire ;
- l'avis du comité social territorial en date du 09/09/2025
- l'exposé du Maire ;

## Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour **le risque santé** c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par MNT pour la période 2026-2031

Pour ce risque, **le niveau de participation sera fixé à 120 %** du montant de référence fixé par le décret 2022-581.

**AUTORISE** Madame le Maire à prendre et signer les contrats et convention correspondant et tout acte en découlant.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	16	0	0

## **08 – Contrat de maintenance – chauffage et ventilation – pôle petite enfance**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le contrat de l'entreprise ANVOLIA pour la maintenance du chauffage et de la ventilation du pôle petite enfance.

Pour rappel, l'entreprise ANVOLIA faisait partie du marché de travaux de ce site et a donc installé les équipements à prendre en compte dans le contrat de maintenance, à savoir :

- 2 Pompes à Chaleur air/eau
- 1 Centrale de traitement d'air double flux
- 1 Ventilation – ensemble bouches d'extraction & insufflation
- 1 Disconnecteur

Le montant annuel du contrat s'élève à 2 700 € HT, soit 3 240 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les données de ce contrat et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en place.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	16	0	0

## **Informations diverses**

- Préfecture
  - Informations et bonnes pratiques à connaître pour les collectivités possédant ou travaillant à proximité des platanes : vigilance par rapport au chancre coloré, maladie causée par un champignon qui progresse en France...
- Grand Besançon Métropole
  - Un projet de méthanisation est à l'étude par GBM avec les agriculteurs du secteur qui se sont réunis récemment : les maires seront rencontrés prochainement afin de présenter le projet plus en détail : emplacement, recul par rapport aux habitations etc... Matthieu Baulieu qui a assisté à cette réunion explique l'intérêt de cet équipement soutenu également par l'ADEME. Il rappelle que des études vont être menées tant sur l'emplacement que le modèle de gestion.
  - Assainissement/voirie : découverte d'une canalisation route de Gray obstruée (visiblement du béton ??) en suite de l'inspection caméra réalisée : les options de réparation sont à l'étude.
  - Des travaux sont prévus fin novembre rue du Champ Pusy pour la création d'un avaloir pour mieux gérer les eaux pluviales qui malheureusement se sont déversées à plusieurs reprises dans un garage.

## **Actualité des comités consultatifs et pilotage**

- Fleurissement : les bénévoles ont réalisé le nettoyage des massifs et planté des pensées pour embellir le village : merci !
- Jeunes citoyens : première réunion des jeunes qui ont commencé leurs actions par le décor de la mairie pour Halloween, ils se retrouveront le 8 Novembre pour préparer le 11 Novembre.
- CCAS : des bénévoles, élues et le Maire ont rendu visite à notre doyenne qui a fêté ses 102 ans.

## **Ecole**

- Plusieurs interventions et petits travaux pendant les vacances ont été programmés comme la résorption de fissures dans les cours d'école.

## Pôle Petite Enfance

- Pour pouvoir clore le chantier, il reste une seule réserve à lever avec l'entreprise Malenfer pour un volet roulant non posé !! Les relances n'apportent pas d'effet, c'est épuisant...
- Une vitre s'est cassée dans la salle de restauration utilisée par les Francas, sans raison apparente. Une déclaration auprès de notre assurance est en cours... Les fissures sont impressionnantes et la vitre sera réparée aussi vite que possible mais elle ne représente pas de danger en l'état.
- Benoit Ricloux et Julien Sue sont intervenus à plusieurs reprises pour le réglage du chauffage de la micro-crèche ; La mise en place du contrat est en cours, et des rencontres avec Eiffage pour le suivi de l'autoconsommation des panneaux photovoltaïques ont eu à nouveau lieu.
- Conclusions favorables en ce qui concerne l'étude sur la qualité de l'air intérieur des locaux du périscolaire.

## Informations diverses

- L'achat d'un véhicule pour les employés communaux est sur le point d'être effectué, cela était prévu au budget. Il s'agit de remplacer le Kangoo qui a atteint ses limites... Le Maire attend la proposition de reprise pour valider le devis.
- Plusieurs interventions et réparations ont eu lieu comme le changement de réducteur de pression défectueux aux ateliers.
- Nids de frelons à pattes jaunes : plusieurs interventions ont été programmées par le biais de la convention signée avec la commune.
- Benoit Ricloux évoque les contrôles des jeux de toute la commune réalisés par APAVE : plusieurs remarques à lever facilement : rivets à fixer par exemple, un nouvel affichage est demandé place de l'Europe pour le panneau de basket, il faut aérer les copeaux... Les travaux sont d'ores et déjà entrepris. Des cordes sont à retendre sur la pyramide, en attendant, l'accès au jeu a été condamné.
- Le Maire a participé à un webinaire de l'Agence Régionale de la Santé sur les espaces sans tabacs à mettre en place, autour des écoles par exemple. Des documents d'information seront transmis aux communes prochainement pour une mise en application.
- Stéphanie Gharbi explique les derniers échanges concernant la plantation de haies avec le projet de la Fédération de chasse validé lors du dernier conseil municipal. La date retenue est le mardi 18 novembre.
- Les échanges se poursuivent avec la Fondation Pluriel pour l'avenir du site. Un projet agricole sur le modèle identique au précédent (mais pas porté par la Fondation) est à l'étude en ce moment.
- Une rencontre est prévue prochainement à la paroisse pour présenter les devis estimatifs des travaux à envisager et les prioriser sur le site de l'église.
- Des dépôts sauvages ont malheureusement été constatés et gérés par nos employés communaux, sans qu'il soit possible de retrouver les auteurs. Les déchets sont variés : bordures béton, déchets verts, écran télé cassé...
- Hélène Sue explique qu'elle a participé à un bilan d'utilisation du site et application Intramuros. Les chiffres d'abonnés et de fréquentation sont en hausse. Les actualités sont consultées comme celles qui préviennent d'une coupure d'eau par exemple... Cela montre tout l'intérêt que les habitants s'abonnent pour pouvoir bénéficier d'une information fluide et en lien avec l'actualité. Une nouvelle tuile a été ajoutée, elle permet de visualiser la localisation des défibrillateurs.
- 2 mariages ont été célébrés depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

## Vie associative et festive

- Retours sur les nombreux événements du mois d'octobre, tous différents et qui ont connu du succès : bravo aux bénévoles qui se sont impliqués : soirée ciné-débat, Grand Huit et couvige de l'ALE.
- François Belot et le Maire relaient les assemblées Générales des Vignottes, de l'APE et de festi'Pelousey. Le nouveau président de l'APE est David Bras.
- Rendez-vous est pris pour la préparation de la cérémonie du 11 Novembre.
- Inauguration des travaux de la grande rue réalisée en toute simplicité et petit comité en raison de la réserve électorale, dans le but de remercier les financeurs et les entreprises. Les élus, dont la Présidente du Département, se sont félicités de ces investissements utiles pour tous et qui apportent une véritable amélioration du cadre de vie.
- Mme le Maire a assisté ce jour à la 3<sup>ème</sup> édition des chemins de l'excellence professionnelle de la Société des membres de la Légion d'honneur au cours de laquelle un jeune pelouséen a été mis à l'honneur, Benji Hakkar-Lejeune pour son parcours d'apprentissage. Félicitations.

## **AGENDA :**

### **Agenda des élus :**

- Tous les lundis – 18 h 00 – Municipalité
- Prochain conseil municipal : lundi 1<sup>er</sup> décembre à 20 h 00
- Vœux du conseil municipal : vendredi 16 janvier 2026

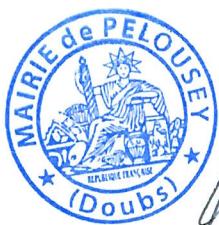
### **Événements futurs :**

- Mardi 11 Novembre – Cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918, de la Victoire et de la Paix et d'hommage à tous les Morts pour la France – 11 h 45
- Samedi 29 Novembre – Les Fondus de la Marche – Salle Saint-Martin
- Vendredi 5 décembre – commémoration en mémoire des soldats décédés lors de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc – 12 h 00
- Samedi 6 Décembre – Repas des Ainés – Salle Saint-Martin – 12 h 00
- Vendredi 12 Décembre – Fête de Noël de l'APE – Maison de la Noue

**Fin de la séance à 22h15**

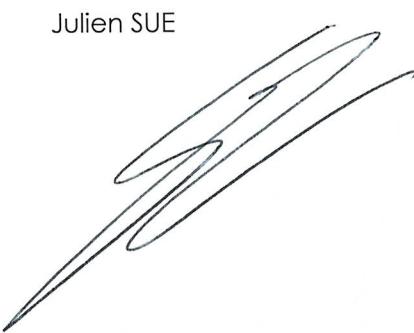
Le Maire,

Catherine BARTHELET



Le secrétaire de séance,

Julien SUE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julien SUE".